



COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Novembre 2021

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Présents : tous les membres sont présents sauf excusés :

- Cédric Gros donne procuration à Nicolas Barthet
- Jacqueline Lepeule donne procuration à Florence Bechler
- Marie Madeleine Viennet donne procuration à André Chretien
- Marine Paris donne procuration à Hélène Poulin

- Secrétaire de séance : Hélène Poulin

Le maire propose d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

- Devis étude urbaine pour la requalification du centre bourg de Frasne
- Avenant n°1 Marché de Travaux de la Rue des Cygnes : Création d'une liaison douce et Création d'éléments de sécurité dans une zone résidentielle
- Autorisation de Programme / Crédit de Paiement Chantiers Pluriannuels – Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Xavier Marmier – Création d'un Pôle Enfance-Jeunesse

Le maire retire le dossier : Attribution de marchés publics de travaux – Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE.

Le maire soumet au vote le changement de l'ordre du jour, le conseil approuve à l'unanimité.

1/ Environnement :

Affaire n°1 : Charte qualité végétaux COMMUNE/PREVAL

Le maire informe que PREVAL propose la signature d'une convention tripartite (commune, SMCOM et PREVAL) relative à l'accueil en déchèterie des gros producteurs de végétaux (apport excédant 15 m³/an). Cette convention définit les engagements de chacune des parties afin d'obtenir une bonne qualité des apports de végétaux pour permettre le co-compostage (mélange de végétaux et de fumier chez les agriculteurs).

Un tarif forfaitaire a été défini en cas de dépôt de végétaux non conformes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention et à faire appliquer l'ensemble des informations qu'elle contient.

Affaire n°2 : Convention de mise à disposition de terrain, relative à la gestion conservatoire des milieux naturels du site Natura 2000 « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs »

Le maire propose la signature de la convention de mise à disposition de terrain relative à la gestion conservatoire des milieux naturels du site Natura 2000 « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°3 : Attribution d'un devis – Etude Urbaine pour la requalification du centre-bourg de Frasne

Le Maire de Frasne expose que le centre-bourg de Frasne va subir une profonde requalification urbaine, avec la construction d'une maison de santé intercommunale par la communauté de communes Frasne-Drugeon sur l'actuelle Place Rouy et la réhabilitation de la Maison Louette par le bailleur social NEOLIA, avec la construction de 12 logements sociaux dont 5 réservés aux seniors et un local commercial au rez-de-chaussée.

L'objectif de cette étude intègre la production d'un plan d'aménagement sur l'ensemble du centre-bourg de Frasne qui tient compte du contexte paysager et urbain de la zone d'une part, mais aussi d'autre part, de ses besoins en matière de desserte multimodale et de stationnement.

Après consultation de plusieurs structures spécialisées dans ce genre d'étude urbaine, il propose de retenir l'offre du Cabinet Olivier COLIN et Associés situé à CHAMPAGNOLE, comme suit :

- PHASE 1 - DIAGNOSTIC	6 750,00 € HT
- PHASE 2 - SCENARIOS	4 170,00 € HT
- PHASE 3 - ESQUISSE	3 210,00 € HT
- PHASE 4 - PLAN D'AMENAGEMENT	6 045,00 € HT
- TOTAL	20 175,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Frasne approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire de Frasne à signer le devis relatif au Cabinet Olivier COLIN et Associés, ainsi que tout document s'y rapportant.

2/ Chantiers :

Affaire n°4 : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement Chantiers Pluriannuels – Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Xavier Marmier – Création d'un Pôle Enfance-Jeunesse

Le Maire propose de modifier la délibération relative à la création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) adopté à l'unanimité par le conseil municipal en date du 08 Juillet 2021 dans le cadre de la création d'un pôle enfance-jeunesse au Groupe Scolaire Xavier Marmier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ; CONSIDERANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations

déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire de la Commune. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

CONSIDERANT que la procédure financière des AP CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des subventions en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Il est demandé au Conseil municipal :

- de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Xavier Marmier, création d'un Pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

A ce jour, le coût estimatif des opérations s'élève à 4 688 779 € TTC.

Crédit budgétaire	Réalisé avant 2021	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024	Prev 2025
Dépenses prévisionnelles	95 589 €	580 820 €	1 472 277 €	1 472 277 €	952 431 €	115 385 €

Crédit budgétaire	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024	Prev 2025
Subventions attendues	62 258 €	378 355 €	839 003 €	839 003 €	553 371 €

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à engager les dépenses des opérations ci-dessous à hauteur de programmer et mandater les dépenses afférentes

- De préciser que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au budget 2021 sur l'opération concernée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour mois et an susdits.

Affaire n°5 : Avenant n°1 Marché de Travaux de la Rue des Cygnes : Création d'une liaison douce et Création d'éléments de sécurité dans une zone résidentielle

L'avenant a pour objet l'exécution de travaux modificatifs ou supplémentaires modifiant le projet après le choix de l'entreprise et par l'impossibilité de retenir un autre prestataire dans les délais impartis de démarrage des travaux.

Cet avenant est conclu en application de l'article 139 du Code des Marchés Publics et de l'article 140 du décret du 25 Mars 2016.

Le présent avenant est lié à des travaux complémentaires du marché de travaux de la Rue des Cygnes notamment au niveau des réseaux humides et secs. Afin de canaliser efficacement et durablement les eaux pluviales et de mettre en conformité les différents regards et les chambres télécoms de la rue des Cygnes, le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser quelques travaux supplémentaires dans le cadre de ce marché de travaux.

Montant du marché initial :	88 463,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	10 097,50 € HT
Nouveau Montant total du marché + avenant n°1 :	98 560,50 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil approuve à l'unanimité.

3/ Questions diverses

Le conseil municipal décide de reporter la dictée et le goûter intergénérationnel prévu initialement au mois de Décembre 2021.

Séance levée à 20h00

Le Maire,
Philippe Alpy

